

**EXTRAIT du
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 1

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2025 pour le Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au titre des expositions temporaires, des acquisitions d'œuvres, de la conservation préventive et de la restauration d'œuvres et de l'éducation artistique et culturelle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Conseil Municipal peut voter une délibération globale l'autorisant à demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des subventions aussi élevées que possible pour les actions du Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :
 - organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
 - actions d'éducation artistique et culturelle
 - acquisitions d'œuvres

- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de l'année 2025, des subventions aussi élevées que possible pour financer les actions du Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :

- organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
- actions d'éducation artistique et culturelle
- acquisitions d'œuvres
- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

2 - Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.

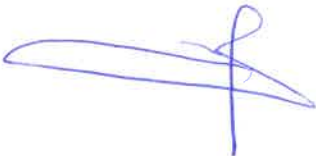
3 - La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

DA - 12122024